



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir des officines de pharmacie

Question écrite n° 18161

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les vives inquiétudes des pharmacies d'officine, en particulier dans le département des Ardennes. En effet, la situation financière pour les pharmacies d'officine se dégrade fortement ces dernières années, notamment dans les territoires ruraux, conduisant à la fermeture de plus de 4 000 officines. Les pharmacies d'officine de proximité sont fragilisées économiquement en raison des négociations conventionnelles avec l'assurance maladie qui sont au point mort, des charges en hausse, des prix de médicaments en baisse, ce qui met en péril la viabilité même de ces établissements. Pourtant, dans son discours de politique générale, M. le Premier ministre a annoncé vouloir « déverrouiller certaines professions (...) comme la vente en ligne de médicaments par les pharmacies ». Sous prétexte de simplifier l'accès aux soins, elle fera du médicament un bien de consommation comme les autres et menacera la présence pourtant indispensable des pharmacies sur les territoires. En parallèle, la presse professionnelle s'est fait l'écho de travaux menés par le M. le député Marc Ferracci visant à « documenter les barrières ou les freins posés par des dispositions d'ordre législatif ou réglementaire dans l'accès à un certain nombre de professions ». Tout cela inquiète vivement les pharmaciens dont la profession repose sur trois piliers fondamentaux : la loi de répartition démo-géographique, le monopole pharmaceutique et l'indépendance financière. Ces piliers assurent la sécurité des patients mais également un accès aux soins sécurisé, rapide et homogène sur l'ensemble du territoire. Ils sont aussi un rempart contre la financiarisation de la pharmacie. Dans un contexte de désertification médicale, les patients peuvent se tourner vers les pharmaciens pour un renouvellement de traitement, un conseil de santé, se faire vacciner, se faire dépister, ou pour se faire prescrire certains médicaments après réalisation d'un « TROD ». Le réseau officinal est donc crucial pour les patients et pour l'accès aux soins. La profession subit pourtant une perte d'attractivité et rencontre des difficultés à recruter du personnel qualifié. En effet, étant la seule profession de santé à avoir une obligation de permanence des soins en continu sur l'ensemble du territoire, les pharmacies sont sollicitées de plus en plus fréquemment, notamment pour des recours non urgents et souvent en pleine nuit, contribuant à renforcer la fatigue des professionnels déjà éprouvés. Ils doivent également faire face à la colère légitime des patients qui n'arrivent pas à avoir les médicaments prescrits en raison des pénuries, notamment concernant les antidiabétiques et les antibiotiques. Il souhaite par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour soutenir les officines de pharmacie des territoires ruraux et lutter durablement et efficacement contre les pénuries de médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18161

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4198

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)